

La « zone grise » : nouveaux aspects d'une tension ancienne

Hélène Merlin-Kajman

Mots-clés: auctorialité, impersonnalité, originalité, transmission, première modernité, abeille et paon, déconstruction, digestion

Keywords: auctoriality, impersonality, originality, transmission, early modern period, bee and peacock, deconstruction, digestion

Résumé: Cette contribution commence par présenter trois cas de plaintes pour plagiat infondées. Elles illustrent les apories d'une définition du plagiat focalisée sur la figure de l'auteur et sur les deux paramètres qui l'accompagnent habituellement : originalité et propriété. La première modernité, contrairement à ce qu'on croit souvent, n'ignorait pas l'existence du plagiat : mais elle le traitait en le confrontant à l'idée première d'un bien commun dans lequel tout le monde pouvait puiser. Cette dimension impersonnelle et collective de la transmission gagnerait à être précisée pour entrer dans les pratiques de façon plus consciente et plus maîtrisée qu'elle ne l'est aujourd'hui. La tâche est d'autant plus importante que le plagiat universitaire est devenu un problème urgent sans avoir pour autant gagné en clarté.

Abstract: This contribution begins by presenting three cases of unfounded plagiarism complaints. They illustrate the aporias of a definition of plagiarism focused on the figure of the author and its two parameters: originality and ownership. Early modern period, contrary to what is often believed, was not unaware of the existence of plagiarism: but it dealt with it by confronting it with the primary idea of a common good from which everyone could draw. This impersonal and collective dimension of transmission would benefit from being clarified in order to enter practices in a more conscious and more controlled way than it is today. The task is all the more important since academic plagiarism has become an urgent problem without having gained any clarity.

Publié dans *Actes du 2ème Colloque IRAFPA*, 2022, 49-59

<https://doi.org/10.56240/cmb9905>

Tout droit de reproduction réservé

Introduction

A côté des plagiats caractérisés existe ce que tout le monde s'accorde à désigner comme une « zone grise » (Bergadaà, 2015, 70 ; CNRS, 2018). Je me propose d'en décrire certains aspects en partant de trois cas dont j'ai eu à m'occuper depuis le 1^{er} septembre 2021, date à laquelle j'ai été nommée Référente Intégrité scientifique de mon université.

Pour conserver leurs traits particuliers, j'ai choisi d'inventer des sujets de fantaisie dans des disciplines à peine moins fantaisistes...

Trois plaintes pour plagiat

Emil a soutenu sa thèse d'anthropologie en 2013. Elle porte sur les coutumes alimentaires d'une ethnie nomade du Sahara, ethnie sur laquelle jamais aucun travail de recherche n'avait été fait. En 2020, il découvre la thèse de Sara, soutenue en Angleterre en 2016, sur un sujet presque identique au sien. L'introduction de Sara explique que dès qu'elle a eu connaissance de l'existence de la thèse d'Emil, elle a cherché, en vain, à se la procurer. Finalement, M. X, qu'elle remercie, la lui a communiquée, mais trop tard pour intégrer les résultats d'Emil à sa propre recherche. Cependant elle la résume et fait un rapide commentaire, essentiellement critique. Emil, qui n'avait pas autorisé le libre accès informatique à sa thèse (laquelle n'est pas pour autant protégée par la clause de confidentialité), en conclut que Sara a lu sa thèse dès 2013, et qu'elle l'a copiée.

Emil me remet les deux thèses annotées par ses soins. Une vérification minutieuse de tous les indices supposés du plagiat me conduit à la conclusion qu'Emil en ignore la définition, et même, en un sens, les normes de la recherche universitaire. Voici l'exemple le plus criant : des titres communs aux bibliographies des deux thèses sont, aux yeux d'Emil, des preuves que Sara l'a plagié.

Le second cas est une affaire très embrouillée. Je n'en retiens que ce qui concerne notre réflexion. En 2018, Clotilde a soutenu, sous la direction de Bernard, spécialiste de poésie du XXe siècle, une thèse sur l'influence du rap sur l'esthétique poétique contemporaine. En 2019, elle découvre que Bernard a écrit un article portant sur la répétition dans la poésie du XXIe siècle. Bernard y distingue deux types de répétition. Or, cette typologie était déjà présente dans la thèse de Clotilde, ainsi qu'un exemple de rap illustrant l'argument de Bernard, exemple dont Clotilde lui avait même procuré le CD.

Elle lui écrit aussitôt. Outre ces deux problèmes précis, elle l'accuse d'un emprunt théorique plus général à sa thèse. Bernard répond en repoussant cette dernière accusation : il travaille depuis longtemps sur des problèmes d'esthétique de la répétition et la renvoie à un livre qu'il a publié en 2015 ainsi qu'à des séminaires qu'il a donnés en 2015-2016. En revanche, il s'avoue troublé par la ressemblance entre leurs deux typologies. Il affirme qu'il avait oublié le passage de la thèse de Clotilde en cause, et que, du reste, il ne cite jamais les thèses. Mais une version de son article va bientôt paraître en anglais : il ajoutera alors deux notes qui répareront sa négligence. Ce qu'il fait en effet, mais sans préciser que la thèse de Clotilde a été soutenue sous sa direction.

Le différend rebondit fin 2021. Clotilde découvre que Bernard a publié un nouveau livre. Il y reprend certains éléments de l'article précédent, de nouveau sans citer Clotilde. Celle-ci affirme que le plagiat est désormais général et que Bernard est en train de s'appropriier la totalité de sa pensée sur ce sujet.

Je termine par mon troisième cas. C'est Bruno qui me contacte. Spécialiste de Marcel Duchamp, sur lequel il a écrit, entre 2000 et 2010, plusieurs articles et deux livres, il a fait paraître en 2016, dans un ouvrage collectif, un article où il souligne l'influence de Marcel Duchamp sur les arts de la rue après la 2^e guerre mondiale. L'ouvrage étant épuisé, Mme Y., l'éditrice scientifique, demande aux contributeurs leur accord pour une re-publication en ligne. Dorothée, l'une des contributrices, écrit alors à Mme Y. en accusant Bruno d'avoir plagié sa thèse, soutenue en 2014, qu'elle lui avait envoyée en 2015 à sa demande. Cette thèse porte sur l'art de la rue et les installations à Paris au XX^e siècle, et sa première partie soulignait l'influence de Marcel Duchamp sur ces pratiques. Dorothée exige donc que Bruno retire son article de l'ouvrage collectif.

Quelques jours après Bruno, Dorothée me contacte à son tour et m'envoie un document mettant en vis-à-vis les passages de sa thèse qu'elle considère avoir été plagiés et les passages plagiaires selon elle. Bruno se procure ce document que Dorothée a aussi envoyé à Mme Z., membre de son jury de thèse. Il y répond, point par point, en montrant que tous les passages pour lesquels il est accusé de plagiat sont soit des formules banales, soit des connaissances partagées par tout le monde, soit des développements appuyés sur des auteurs de références ayant écrit sur Marcel Duchamp avant 2000 et cités par Bruno en note, soit des reprises de son propre travail, à lui, Bruno. Il ajoute que dans sa thèse, Dorothée n'a cité ni ces références, ni le travail de Bruno, raison pour laquelle elle prend pour du plagiat de sa propre thèse des acquis de la recherche antérieure à la sienne.

Dorothee, que je rencontre quelques jours plus tard, me confirme qu'elle ne s'est pas reportée au travail de Bruno, puisque sa thèse ne portait pas vraiment sur Marcel Duchamp. Elle ne conteste pas non plus les références que Bruno oppose à ses accusations de plagiat prises une à une, mais elle continue de soutenir que l'argument d'ensemble de l'article de Bruno décalque la logique argumentative de sa propre thèse.

Différences et point commun avec les plagiés

Si on considère ces trois cas à la lumière du « plagiat académique », leurs différences l'emportent de loin sur leurs points communs.

Sara n'a plagié personne : contrairement à la thèse d'Emil, médiocre, mal construite, appuyée sur des références disparates, sa thèse, qui cite scrupuleusement tous les travaux précédant le sien, explicite ses sources, référence exactement tous les documents (images, tableaux, etc.) repris dans son travail, précise dès que nécessaire quel a été son protocole d'enquête, est un modèle d'intégrité scientifique et d'excellence.

Il est très vraisemblable que Bernard, âgé de 72 ans au moment où il écrit son article, ait oublié le passage de la thèse de Clotilde portant sur la répétition dans le rap. En effet, la thèse de Clotilde, très ambitieuse sur le plan théorique, est terriblement hermétique ; et si cette typologie des répétitions dans le rap y est en effet présente, c'est au milieu d'un développement fleuve où l'attention du lecteur a du mal à se fixer. Certes, il me paraît avéré que Bernard a manqué à l'intégrité scientifique en ne citant pas la thèse de Clotilde ; mais il est difficile de conclure que Bernard est en train de s'appropriier la totalité de la pensée de Clotilde.

Bruno n'a pas plagié Dorothee : il s'est plutôt auto-plagié, si j'en crois la définition de l'auto-plagiat dont je connaissais à peine l'existence avant la lecture du Plagiat académique de Michelle Bergadaà (2015). Si Dorothee l'ignorait, c'est que sa propre thèse manque d'un travail bibliographique sérieux sur Marcel Duchamp. Quant à elle, elle n'a évidemment plagié personne. Cependant, puisqu'il lui avait demandé sa thèse, Bruno aurait peut-être dû avoir l'élégance de la citer, même si sa lecture ne lui avait rien apporté.

Les points communs entre ces trois cas n'en sont que plus intéressants.

Chacun des trois chercheurs qui accusent l'autre de plagiat transforme tous les signes émis par l'accusé en preuves indubitables de plagiat délibéré : chacun se coule avec une conviction ininterrogée dans le personnage évident de la victime, un grand rôle social contemporain (Fassin et Rechtman, 2007). De fait, tous trois sont profondément blessés : et, de prime abord, rien ne distingue leur souffrance de la souffrance du plagié évoquée par Michelle Bergadaà :

Plagier revient à faire disparaître l'auteur d'origine aux yeux de la communauté. Car le plagiat est davantage que le vol d'une œuvre : il est l'appropriation de la paternité d'une œuvre. Se sentir ainsi symboliquement tué peut être dévastateur. (Bergada, 2015, 31)

Le cas d'Emil est particulièrement saisissant à cet égard. Sa thèse représente une partie de sa vie : ses nombreux séjours sur le terrain ont été difficiles, voire dangereux, explique-t-il. De plus, il est lui-même originaire de l'ethnie nomade dont il a étudié l'alimentation. Comme personne avant lui, selon ce qu'il croyait, ne s'était jamais penché sur elle, son sujet de thèse peut lui apparaître aussi singulier que lui-même ; et en tout cas, quasiment sa *propriété*. Quand il découvre la thèse de Sara en 2020, il se sent d'autant plus dépossédé que Sara aussi est originaire de l'ethnie en question ; de plus, elle fait une critique assez sévère (quoique pleinement argumentée) de son travail. La thèse de Sara balaie donc non seulement la sienne – mais quasiment sa personne. Emil peut à peine se représenter que Sara et lui travaillent dans la même discipline ; il n'a pas vraiment conscience que les précédents travaux académiques spécifiques qui n'appartiennent ni à l'un ni à l'autre, mais les placent au départ dans la même position face à leur recherche : c'est pourquoi Emil voit dans la présence de titres identiques dans sa bibliographie et dans celle de Sara un signe indubitable de plagiat.

L'erreur, en un sens, déconsidère Emil. Pourtant, dans son excès même, elle met en lumière le second point commun à ces trois cas.

L'impersonnalisation du travail du chercheur

À chaque fois, le plaignant se trouve devant des ressemblances ou des échos entre son propre travail et le travail de l'accusé : ces ressemblances ou échos suffisent à lui faire conclure au plagiat. Emil, quand je l'ai rencontré, a rejeté avec colère une objection que je faisais à son accusation : deux chercheurs formés dans une discipline donnée et travaillant sur le même objet, un objet ayant de plus une dimension importante de fait « positif » (des coutumes alimentaires sont plus faciles à objectiver que la poésie de Mallarmé), vont lui appliquer une grille de recherche semblable et donc arriver en partie aux mêmes conclusions. Par exemple, ils vont tous deux introduire les catégories du cru et du cuit pour les décrire, ou s'interroger sur la question de savoir si les femmes mangent les mêmes choses que les hommes. Toutes les ressemblances relevées par Emil étaient de cette nature. Je voudrais citer ici Jean Starobinski, qui, dans le domaine des études littéraires, établit une différence intéressante entre la « technique » méthodologique et l'herméneutique :

Les techniques, une fois mises au point, sont facilement transmissibles : elles appartiennent indifféremment à tous ceux qui font l'effort nécessaire pour les acquérir. Elles sont, comme leurs résultats, un bien commun. Dans l'ordre de la

technique, un chercheur formé en remplace immédiatement un autre. La technique « impersonnalise » ses utilisateurs scrupuleux. (Starobinski, 1970, 31)

Emil n'a aucune conscience de cette dimension «impersonnelle» ou «commune» de la recherche.

Il en va de même pour Dorothée. D'un côté, elle ne connaît ni le travail de Bruno ni la bibliographie critique la plus importante sur Marcel Duchamp. De l'autre, le choix de son objet (jamais indifférent), le temps qu'elle a passé sur sa thèse, lui font percevoir son travail comme une partie d'elle-même. Elle ne peut pas se représenter qu'une partie de ce travail n'est pourtant, si l'on suit Starobinski, que le résultat d'une méthode bien appliquée. Elle a lu et analysé les mêmes œuvres de Duchamp que Bruno, prêté attention aux mêmes formules les plus frappantes de l'artiste. Inévitablement, en raison d'une compétence commune, certaines de ses analyses, de ses commentaires, rejoignent ceux de Bruno. Quand elle découvre son article, elle se sent dépouillée. On la comprend. Mais elle n'a pas été dépouillée *par Bruno*.

Le cas de Bernard et de Clotilde met en évidence une autre source d'impersonnalisation. C'est moins une affaire de méthode commune acquise, ici, qu'une affaire de contact et d'imprégnation.

Entre Bernard, le professeur, et Clotilde, l'étudiante puis la doctorante, des années de transmission, voire de *communication*, rendent certaines frontières de leur recherche poreuses. D'un côté, en ne citant jamais les thèses de ses doctorants, Bernard signale assez qu'à ses yeux, leur travail est toujours un peu à lui – ce qui aide évidemment à « l'oublier ». Mais du coup, il n'a aucune raison de veiller à ce que ses doctorants ne le plagient pas, lui. Or, nous faisons tous l'expérience que les doctorants plagient souvent leur directeur, et souvent sans le savoir. C'est qu'ils n'ont pas fait que le lire : ils ont suivi son séminaire pendant de longues années ; ils ont été formés par ses travaux, se sont imprégnés de sa recherche. Ils ne savent pas toujours distinguer ce qui, dans leur propre travail, reproduit ce qui les a formés, de ce qui s'en détache pour apporter des conclusions nouvelles, constituer une contribution pleinement personnelle à la recherche.

L'abeille versus le corbeau paré des plumes du paon

Permettez-moi ici un détour. Je suis spécialiste de littérature française du XVII^e siècle, période où, comme chacun sait, le droit d'auteur n'est pas encore établi sur le plan juridique (Merlin, 1994). Mais, malgré cette différence notable, les repères qui permettent alors de penser les conflits liés à l'emprunt peuvent nous aider à mieux comprendre la zone grise dont nous parlons (Bjørnstad, 2008a).

Pour faire simple, deux principes orientent alors la production lettrée. Le premier est illustré par la figure ancienne de l'abeille, immortalisée par Montaigne :

Les abeilles pillotent [fréquentatif de piller] deçà delà les fleurs, mais elles en font après le miel, qui est tout leur ; ce n'est plus thym ni marjolaine. (Montaigne, 1930 [1580], 289)

La figure de l'abeille est inséparable de la métaphore de la digestion ; inséparable aussi de l'adage d'Érasme selon lequel, dans le domaine des lettres, « tout est commun » (Eden, 2008). Et il n'est pas inintéressant de noter que l'éminent spécialiste de la littérature française du XVI^e siècle, Terence Cave, va jusqu'à rapprocher cette perspective de celle de Wikipedia (Cave, 2008, 235).

De ce point de vue, se former, c'est s'approprier le bien commun ou le domaine public des lettres. Il faut l'avaler, le mastiquer, le digérer, et enfin, le transformer - en faire du miel. C'est là qu'intervient le second principe : toutes choses étant communes, l'auteur se distingue des autres par son excellence et son style *propres*. L'abeille n'est pas comme le corbeau qui se pare des plumes du paon : il est facile d'arracher à ce dernier les plumes dérobées, car il n'a pas su les faire siennes, contrairement au miel de l'abeille, digestion parfaite et métamorphose exquise du thym et de la marjolaine.

Dans son livre, Michelle Bergadaà évoque ironiquement « un nouveau mode de création de connaissances » qu'elle compare au lego :

Nos doctorants et nos jeunes collègues [...] empruntent, ici et là, des « briques » de connaissance à l'un ou à l'autre des auteurs parcourus rapidement [sur internet]. Puis, ils construisent leurs textes en déplaçant leurs « briques » jusqu'à ce que l'ensemble leur semble harmonieux. Ils reformulent ensuite leurs emprunts de manière plus personnalisée. [...] Le plagiat n'est jamais que l'un des signifiants d'une forme, acceptée socialement, de construction du savoir. (Bergadaà, 2015, 19)

Mais aux XVI^e et XVII^e siècles, il était habituel de se constituer des répertoires de citations qui avaient le statut de lieux communs. Et l'écriture « originale » consistait bien souvent à les ré-assembler selon une nouvelle trame. Dès ces époques anciennes, des lettrés indignés accusaient tel ou tel auteur de vol, allant même jusqu'à faire paraître des libelles où des passages du texte mis en accusation étaient confrontés aux passages similaires des sources non référées. La recherche actuelle confirme amplement la dimension de « pillage » qu'impliquait la doctrine de l'imitation et de l'émulation. Pour ne donner qu'un exemple particulièrement troublant qui lance un défi à l'interprétation actuelle des Pensées, certains chercheurs ont montré l'ampleur des emprunts de Pascal à Montaigne, au point que l'un d'eux va jusqu'à évoquer... un plagiat (Bjørnstad, 2008b). Si l'on ajoute que

Montaigne lui-même est loin de préciser ses emprunts partout où on l’attendrait de lui aujourd’hui, le problème est vertigineux.

Six propositions

Il va de soi qu’aujourd’hui, nous exigeons, légitimement, qu’un chercheur nomme son thym et sa marjolaine, pour filer la métaphore. Depuis le romantisme, nous accordons à chaque auteur le droit à une reconnaissance *personnelle*. Cependant, la logique des siècles anciens nous invite à approfondir notre réflexion sur l’intégrité scientifique en cessant de l’envisager exclusivement *à partir du plagieur*. Voici quelques conclusions ou pistes possibles.

1) On a vu que Bruno pourrait être accusé d’auto-plagiat. La figure de l’abeille me paraît inviter à la nuance. En prenant ses propres travaux précédents comme source, même passée sous silence, l’auteur ne vole personne. Michelle Bergadaà suggère qu’il vole le lecteur. Mais il me semble que l’essentiel est qu’il fasse du miel, c’est-à-dire qu’il produise un agencement véritablement nouveau – qu’il ne se comporte pas comme un corbeau se contentant de recycler ses belles plumes précédentes – un travail précédent qu’il aura, lui, réussi avec la même maîtrise que celle que métaphorise l’éclat des plumes du paon dans la fable citée du corbeau...

2) Dans son livre, Michelle Bergadaà souligne à juste titre combien l’usage d’Internet a facilité le plagiat. Mais il ne s’agit pas seulement d’une facilitation pratique. L’exemple de Wikipedia, « rupture de paradigme dans la manière dont nous abordons le savoir » selon Jérôme Delacroix (2005, 41), le prouve : si le principe de production de ce savoir est massivement collaboratif et anonyme, il n’empêche que « [p]ar honnêteté intellectuelle et pour se prémunir des attaques juridiques, une grande attention est portée au respect du droit d’auteur » (Delacroix, 2005, 39) : Wikipedia tend ainsi à renverser le rapport qu’on vient de voir entre ce qui est singulier (ici, les sources) et ce qui commun (ici, le résultat final). Cet outil d’usage courant est donc informé par un modèle qui modifie en profondeur la tension entre personnalité et impersonnalité, consubstantielle à la recherche. Cette tendance est également observable dans l’édition papier. La manuélisation du savoir retarde le moment où un étudiant se confronte directement à la recherche et à ses enjeux et l’habitue à ne pas bien distinguer entre ce qui est acquis, transmissible au titre du bien commun, et ce qui relève de l’innovation épistémologique et de la responsabilité personnelle des chercheurs. Enfin, la multiplication exponentielle des publications et la relative déhiérarchisation de la recherche qui en résulte produisent une tendance à la standardisation. Il y a encore trente ou quarante ans, les doctorants ne publiaient quasiment pas. Les thèses se consultaient dans les bibliothèques. Les colloques étaient rares et la publication de leurs actes encore plus : ils étaient surtout

l'occasion de rencontres et de débats. Ce qui, à ma génération, était un exposé à un séminaire, un simple cours, c'est-à-dire l'ordinaire du *métier*, est devenu digne de publication – c'est-à-dire doté des qualités *personnelles* apportées en principe par l'excellence et l'originalité. Il n'est pas étonnant que les échos et ressemblances se multiplient : la « zone grise » est inséparable de la tendance à la grisaille d'une partie de la production publiée.

J'en tire une conclusion pragmatique : bien souvent, dans les plaintes pour plagiat, l'antériorité chronologique ne peut pas délivrer de façon certaine un titre de *paternité*.

3) La « déconstruction » est peut-être allée trop loin en matière de négation de l'auctorialité (Rose, 1993 ; Saunders, 1992) : il n'empêche que les frontières entre ce qui est à soi et ce qui est à l'autre sont souvent difficiles, parfois même impossibles, à établir - et je dirais : heureusement. Tout chercheur doit accepter l'inconfort narcissique de la tension de la recherche entre dimension personnelle et dimension impersonnelle, ou commune telle que l'on vient de la retracer rapidement. Et ceci a pour conséquence qu'il faut aussi considérer l'accusation *erronée* de plagiat comme un manquement à l'intégrité scientifique. La souffrance des chercheurs accusés à tort n'est pas à négliger.

4) L'intégrité scientifique concerne donc aussi, et peut-être même d'abord, la relation pédagogique, puisque, pendant leurs années de licence, les étudiants commencent par se « nourrir » des cours des enseignants, cours qu'ils doivent assimiler dans le but d'acquérir cette part encore très peu personnelle de la compétence disciplinaire. A partir du master, s'amorce le mouvement qui leur fera produire une recherche originale. Cette transition essentielle mérite une attention particulière. Il serait souhaitable que les enseignants-chercheurs développent une pédagogie vigilante qui vise à faire prendre conscience de cette double dimension de la mise en commun *de* la recherche, et de l'apport personnel *à* la recherche. Dès le master, on devrait faire comprendre aux étudiants que citer fidèlement toutes leurs sources ne les dépouille pas : que c'est ainsi, au contraire, que leur propre pensée se dégagera et s'affermira.

5) Comme le souligne Michelle Bergadaà, la relation du doctorant avec son directeur, leurs responsabilités respectives, doivent être définies rigoureusement. Le directeur devrait lire les brouillons de la thèse en se faisant un scrupule d'en chasser tous les éléments simplement plagiés sans référencement et discussion des sources, y compris ceux provenant de ses propres travaux, voire de ses propres cours : il faut apprendre au doctorant à les référer à un livre, un article, un séminaire, une conversation même, etc. Peut-être faudrait-il imaginer une sorte de journal de bord

d'une direction de thèse, qui noterait aussi les pistes suggérées par le directeur. De son côté, tout directeur devrait se demander, avant de mettre le point final à une contribution, s'il n'a pas oublié de citer l'un de ses doctorants.

6) Enfin, j'avance cette hypothèse : toutes les thèses n'ont pas vocation à être originales de part en part : un chercheur peut être excellent, et cependant en partie « interchangeable », pour reprendre le terme provocateur de Starobinski. Il faudrait qu'une thèse finie déclare explicitement ce qu'elle apporte de *fondamentalement original* à la recherche, déclaration qui devrait être vérifiée, et discutée comme telle, par le jury. Manière de faire date, pour qu'ensuite, tout le monde puisse s'en souvenir et en être garant !

Bibliographie

Bergadaà, M. (2015). Le plagiat académique. Comprendre pour agir. L'Harmattan.

Bjørnstad, H. (Éd.) (2008a). Borrowed Feathers. Plagiarism and the Limits of Imitation in Early Modern Europe. Unipub.

Bjørnstad, H. (2008b). The Metaphors of Textual Transfer. From Indigestion to Early Modern Tennis. In H. Bjørnstad (Éd.), Borrowed Feathers. Plagiarism and the Limits of Imitation in Early Modern Europe. Unipub (pp. 215-228).

Cave, T. (2008). Epilogue. The Prehistories of Plagiarism. In H. Bjørnstad (Éd.), Borrowed Feathers. Plagiarism and the Limits of Imitation in Early Modern Europe. Unipub (pp. 235-243)

CNRS, (2018). L'intégrité scientifique. 1.2. L'Intégrité et ses manquements http://www2.cnrs.fr/sites/communiqué/fichier/1807vf_inte_769_grite_769_scientifique_au_cnrs.pdf

Delacroix, J. (2005). Les Wikis, M2 Editions.

Eden, K. (2008). Literary Property and the Question of Style. A Prehistory. In H. Bjørnstad (Éd.), Borrowed Feathers. Plagiarism and the Limits of Imitation in Early Modern Europe. Unipub (pp. 21-38).

Fassin, D. & Rechtman, R. (2007). L'Empire du traumatisme. Enquête sur la condition de victime, Flammarion.

Rose, M. (1993). Authors and owners. The Invention of Copyright. Harvard University Press.

Merlin, H. (1994). Public et littérature en France au XVIIe siècle. Les Belles Lettres.

Montaigne, M. de (1930 [1580]). Les Essais. I, XXVI. éd. M. Villey, Librairie Félix Alcan.

Saunders, D. (1992). Authorship and Copyright. Routledge.

Starobinski, J. (1970). *La Relation critique*. Gallimard.